



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES						
		h1	habitation unifamiliale	■			
p1	communautaire récréatif		■				
u1	utilité publique légère		■				
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0			
	Nombre de logements	max.	1	0			
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■				
	Jumelée						
	Contiguë						
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--			
	Largeur minimum	(m)	7	--			
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	80	--			

TERRAIN						
Superficie minimum	(m ²)	(1)	--			
Largeur minimum	(m)	20	--			
Profondeur minimum	(m)	30	--			

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES					
Avant minimum	(m)	8	--			
Avant maximum	(m)	--	--			
Latérale minimum	(m)	4	--			
Total des deux latérales minimum	(m)	8	--			
Arrière minimum	(m)	8	--			
Espace naturel	(%)	60	--			
Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	--			
Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--			
Nombre de logement / hectare	max.	--	--			

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(2)					
	(3)					
	(4)					

ZONE:	Ha 319
Résidentielle de faible densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Superficies prescrites au règlement de lotissement
(2) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(3) PIIA 002 - Implantation en montagne
(4) Art. 8.3.7 - Logement de gardien

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme